

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE... L'abonnement est strictement payable d'avance.

L'ÉLECTEUR JOURNAL DU MATIN

TARIF DE S'ANNONCES

Première insertion... Deuxième insertion... Avis de mariage ou décès...

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Co, administrateurs BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

ULRIC BARTHE, rédacteur

"The most unfortunate piece of legislation that was ever perpetrated was that which gave rise to the Jesuit agitation."

(Hon. Mr Lynch's words, at the Conservative demonstration held in Montreal on May 29th.)

THE BLUE-ORANGE FLAG

QUEBEC, 13 JUIN 1889

Par pressés

Notre délé de demander la dissolution des chambres et l'appel au peuple...

La Presse dit que si nous voulons brusquer les choses, c'est pour étouffer les crimes du gouvernement Mercier...

Le Canadien exprime la même idée, mais sous une autre forme. C'est une leçon de droit constitutionnel qu'il nous adresse...

Le plaisir est si bon. C'est la première fois que nous voyons un simple organe de l'opinion accusé d'usurper les prérogatives royales...

Mais nous voudrions bien savoir si nous n'avons pas autant le droit de désirer des élections générales, que nos adversaires de n'en pas vouloir...

Surtout après les insolentes provocations que ceux-ci ne cessent de nous adresser. A les entendre, depuis des mois le gouvernement Mercier est une sentine de prévarication dont le peuple indigné se débarrassera à la première occasion...

Parti de bravaches! comme cet incident prouve bien que vous n'êtes pas pressés d'aller vous faire écraser de nouveau sous le vote populaire!

Les idées, et non les personnes

En France, c'est encore assez généralement la mode pour les écrivains politiques de signer leurs articles. En Angleterre au contraire, ce genre est soigneusement banni des journaux politiques...

idée est juste, quand un fait est vrai, qu'importe au public de savoir de quelle plume cela est tombé?

On a au reste l'expérience du genre français sous les yeux: il n'y a pas de presse plus violente au monde que celle-là. Une signature au bas d'un article ressemble à un cartel; les personnes font bientôt tout l'objet de la discussion, et d'invective en invective on en arrive vite au pistolet à l'épée, ce qui ne prouve absolument rien.

Le Canadien voudrait que nous signations nos articles et prétend que s'il en est été ainsi, on ne verrait plus dans l'Électeur de mécuriels comme celle qui à paru samedi dans nos colonnes sur le sinistre bilan du parti tory-bleu.

Le confrère n'est pas sérieux. Si les journaux des deux partis s'entendaient pour ne publier que des articles signés, ce serait peut-être un moyen de chasser la voyounerie de certains journaux bleus, mais en quoi, nous le demandons, cela nous empêcherait-il de traiter les questions politiques, comme nous le faisons, de combattre le tyranisme avec l'énergie que nous y mettons, de lui dire au besoin ses vérités comme nous l'avons fait samedi?

Certes, nous sommes prêts à admettre une chose: c'est qu'on ne trouverait pas dans tout Québec un seul homme respectable pour signer les petites perfidies dont le Courrier émaille ses colonnes, à propos de prétendus scandales, d'affaires de pure invention. On cherchait en vain à Montréal quelqu'un pour mettre son nom au bas des infamies que la Presse et le Monde débitent sur le compte de leurs adversaires. Qui voudrait, par exemple, admettre sous sa signature avoir été regarder par la fenêtre de M. Mercier pour voir s'il y avait du poison ou du gibier sur sa table un vendredi, ou encore l'avoir fait filer à New-York pour savoir à quel restaurant il mangéait, quels étaient ses vins et qui les payait?

Mais, pour notre part, nous avons pleine conscience de notre responsabilité de journalistes. Nous discutons la politique, et pas autre chose. Pourquoi nous demande-t-on de signer nos écrits? Mais ils le sont suffisamment! Le nom du directeur de l'Électeur figure en toutes lettres en tête du journal, comme personne responsable de ce qu'il contient.

Nous n'entreprendrions pas de relever une à une les monstruosité qui composent ce factum. Il suffit de les exposer pour faire voir quelle est la véritable tendance de ce mouvement à la fois religieux et politique: on y reconnaît la même main qui remplit les colonnes du Mail, organe secret et plus salé que jamais de Sir John, et qui naguère, dans le Toronto World, désignait à la fureur des sectaires, péle-mêle, nos évêques, nos prêtres, nos temples et nos couvents, en même temps que le gouvernement Mercier et en général tous les chefs de notre parti, M. Laurier, M. Mowat, M. Edgar, etc.

FANATIQUES IGNORANTS

A l'unede leurs dernières grandes réunions, les sectaires qui demandent la tête de M. Mercier pour avoir eu le courage et l'habileté de mener à bonne fin une affaire que les gouvernements Chapleau, Morisseau et Ross-Taillon n'avaient réussi qu'à compromettre par leurs tâtonnements, ont posé leur programme. Le voici, sous forme de résolutions adoptées le 7 juin, à Bradford, (Ont.): Minutes sur la loi des biens des Jésuites... La "Congregational Union of Ontario and Quebec" s'oppose à l'égalité de tous les cultes devant la loi, qui ont toujours reconnu le devoir qui incombe à toute église de se tenir en dehors du contrôle de l'Etat ou d'aucune autre église...

de l'Etat ou d'aucune autre église, se trouve obligée, par suite de récents événements publics dans les deux provinces, d'affirmer de nouveau ces principes historiques qui lui ont constamment servi de guide. Les actes de la législature de Québec incorporant l'ordre des Jésuites, et lui accordant une forte compensation en argent pour la confiscation de propriétés détenues autrefois en leur nom pour des fins d'éducation, par la couronne et le parlement, constituent la plus récente, mais probablement pas la dernière d'une longue série d'empiétements faites avec le consentement des autorités sur les prérogatives de la reine d'Angleterre et les droits de ses sujets.

Cette association désire que nos concitoyens catholiques romains, jouissant de la plus entière liberté religieuse, comme nos aïeux l'ont voulu dans la Grande-Bretagne pendant le mouvement de l'"Émancipation", il y a soixante ans. Mais lorsque, sous prétexte de cette liberté, on met en péril nos propres prérogatives, et lorsque même les droits individuels des catholiques sont à tel point sacrifiés au bénéfice de la domination cléricale, il devient urgent de protester et de résister aussi vigoureusement que possible. Il nous revient que trop évident que les réclamations ultramontaines, affirmées avec une audace toujours croissante par l'Église de Rome au Canada, sont diamétralement opposées à la liberté personnelle et à l'indépendance nationale obtenues par nos pères au prix de tant de sacrifices et conservées par leurs fils comme leur plus précieux héritage.

Le but final de ces réclamations hiérarchiques est d'asservir le peuple et virtuellement de détrôner la Reine. Déjà dans Québec l'Église de Rome construit ses églises et maintient son clergé par des taxes légales sur ses membres. Elle détient un montant énorme de propriétés sans imposition et presque sans surveillance publique. Elle contrôle ce qui devrait être un système "national" d'éducation, par son clergé et l'épiscopat, les autorités laïques n'y participant que nominativement, et les écoles de "dissidents" ont à lutter contre de grands désavantages. Elle prétend placer le droit canon au-dessus des lois de l'Etat, au cas où les lois de l'Etat seraient en conflit avec les lois de l'Église. Elle demande que les membres du clergé ne soient justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. Elle reçoit annuellement de fortes subventions d'argent public pour différentes institutions dont elle ne rend pas compte. Elle contrôle le gouvernement municipal par le moyen de l'organisation paroissiale, et exerce graduellement la population protestante. Elle prend une part dangereuse à la rédaction des lois de l'Etat, au cas où, comme "prince de l'Église", réclame et obtient les honneurs au même égard à ceux d'un représentant de la Reine dans le cérémoniel législatif.

On met le comble à tous ces empiétements sur les relations véritables qui devraient exister entre l'Église et l'Etat, lorsque l'ordre des Jésuites, — un corps sans nationalité, sans le commandement d'un général italien, tenu d'obéir aveuglément à sa volonté, ne reconnaissant aucune autre autorité, ni religieuse, ni civile, et banni sacramentellement de presque tous les pays par suite de ses intrigues et attentats, — obtient les privilèges d'un corps incorporé et se fait compenser pour la perte de propriétés dément forfaits à la couronne par désobéissance, par suite de l'extinction de l'ordre en vertu des ordonnances des souverains de France et d'Angleterre et du souverain Pontife lui-même; et quand, dans cette même législation, on reconnaît l'autorité du Pape, ce qui est entièrement incompatible avec la suprématie de Sa Majesté. La liberté, générale mais limitée, accordée lors de la conquête du Canada, permet aux catholiques de pratiquer leur religion "en autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent" et dont est expressément excepté l'ordre des Jésuites, ne justifie aucunement ces réclamations et concessions exorbitantes, qui se propagent rapidement dans le Canada, surtout en ce qui regarde l'éducation publique, et trop facilement accordées dans cette province.

Cette association proteste donc énergiquement contre toute cette législation, surtout contre celle en faveur des Jésuites et contre le refus du parlement de la puissance, qui est le seul tribunal auquel la minorité protestante puisse en appeler, de redresser ces griefs et faire cesser un état de choses qui compromet l'honneur de la couronne et le bien-être de l'empire. Et de plus cette association approuve de tout cœur tout appel aux tribunaux qui pourra donner lieu à une investigation complète sur la constitutionnalité de cette législation odieuse.

Nous n'entreprendrions pas de relever une à une les monstruosité qui composent ce factum. Il suffit de les exposer pour faire voir quelle est la véritable tendance de ce mouvement à la fois religieux et politique: on y reconnaît la même main qui remplit les colonnes du Mail, organe secret et plus salé que jamais de Sir John, et qui naguère, dans le Toronto World, désignait à la fureur des sectaires, péle-mêle, nos évêques, nos prêtres, nos temples et nos couvents, en même temps que le gouvernement Mercier et en général tous les chefs de notre parti, M. Laurier, M. Mowat, M. Edgar, etc.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de tirer de ces ordures la preuve que nous n'avons pas à lutter dans le moment contre les Anglais et protestants bien pensants, mais seulement contre une minorité de fanatiques et de têtes chaudes, qu'on retrouve partout, toujours les mêmes, à la tête de l'agitation se transportant d'Ontario à Québec pour soulever les préjugés.

Ces énergumènes prouvent eux-mêmes leur qualité inférieure par leur ignorance grossière des faits. Ainsi, lorsqu'ils disent que le gouvernement Mercier a rendu les honneurs royaux au cardinal Taschereau, lui donnant un trône à côté de celui du lieutenant gouverneur dans les cérémonies officielles d'ouverture du Parlement, ils mentent effrontément. Son Eminence a été reçu avec les honneurs qui lui étaient dus, ici comme en Angleterre, comme dans tous les pays

civilisés; on lui a assigné un siège à part, sur le parquet de la chambre haute, à gauche du trône. Mais cela est-il plus extraordinaire que de voir le cardinal Manning officiellement reconnu dans les grandes réceptions royales en Angleterre, figurant au milieu de toutes les illustrations de la cour impériale dans le costume rouge officiel qui cause de tels effarlements de dimonds à nos fanatiques canadiens? Ignorent-ils qu'il y a une couple d'années, à son retour de Rome, son Eminence le cardinal Manning était reçu au palais de Kensington par le Prince de Galles en personne, qui à l'approche de son illustre visiteur se levait vivement pour traverser les jardins à sa rencontre et venait le présenter lui-même à la Reine, qui le fit asseoir à ses côtés, voulant par là honorer dans la personne de cardinal Manning le chef de l'Église catholique d'Angleterre? Cet incident a fait assez de bruit dans le temps pour ne pas être ignoré de ces ultra-loyaux.

Nous pourrions encore citer le noble exemple du lord-évêque de Québec, métropolitain de l'Église anglicane du Canada, qui a tenu à aller féliciter en personne le premier cardinal canadien. Mais en voilà assez pour démontrer que ce n'est pas le protestantisme qui nous fait cette guerre de corsaire, mais seulement un petit groupe de fanatiques qui veut se venger de son isolement et de son insignifiance en faisant grand bruit.

Il est bon que cette vérité soit déclarée bien haut, dans l'intérêt de la bonne harmonie qui doit exister entre les races et les citoyens dans un pays comme le nôtre.

ACTUALITES

Le temps qui fera dans les 24 heures.

Observatoire de Toronto.

12 juin, 12 heures p. m.

Grand vent S. O. Temps beau et chaud.

La jolie villa de Falsepoint, au bout de l'île d'Orléans, est à louer pour l'été. Elle est située dans un endroit exceptionnellement pittoresque, l'ameublement est confortable et élégant. S'adresser au numéro 35 rue Ste-Genéviève.

On nous informe que M. A. C. Miquelon, conducteur de bus de la division de Québec, vient d'abandonner sa position pour accepter du maître de poste de Sherbrooke celle d'assistant maître de poste de cette ville.

L'honorable J. J. C. Abbott est passé hier à Québec, à bord de son yacht, en route pour sa station de pêche dans le bas du fleuve.

M. Gendron, ancien député de Bagot, puis protonotaire à Montréal, est mort hier.

Le sergent Harpe de la police provinciale est parti hier soir pour Portland, afin de témoigner contre les deux frères Poulin, dont le gouvernement de Québec demande l'extradition aux autorités américaines.

On se rappelle que les deux Poulin se sont échappés de la prison de Saint-Joseph de Beauce, il y a quelques mois.

L'honorable M. Mercier partira demain soir pour Montréal. L'honorable premier ministre passera trois jours au milieu de sa famille.

Il y aura à 4 heures, cet après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, assemblée des membres du comité général de secours en faveur des incendiés de Saint-Sauveur, pour affaires importantes.

Vu l'importance exceptionnelle du prochain terme criminel à Saint-Joseph de Beauce, le gouvernement a jugé à propos d'y envoyer quatre constables qui seront à la disposition du tribunal tant que dureront les assises.

Le Courrier du Canada ayant voulu administrer une rebuffade à son compatriote d'armes le Journal de Québec, celui-ci lui riposte avec dignité et vigueur:

"Pour le repos de l'âme de ceux qui pourraient avoir de l'inquiétude sur le compte du Journal de Québec, dit l'organe conservateur, nous leur dirons qu'il est toujours ce qu'il a été: libéral, autrefois, dans la bonne acception du mot et, pour ne pas remonter plus loin dans la lutte qui amena la chute du cabinet en 1854, lutte qui eut pour conséquence la formation du parti libéral-conservateur, il ne fut pas un des derniers parmi les combattants. Sir John Macdonald dit à son souvenir."

Toujours depuis, le Journal fut libéral-conservateur, quels qu'aient été les événements. Si donc, aujourd'hui, il se recueille au milieu des déchirements, des défaillances, et des ambitions qui s'entrechoquent, ce n'est pas une raison pour l'effacer du livre de vie.

Plus que jamais, il reste attaché à ses convictions, aux principes d'ordre et de progrès qui ont fait sa force. En dépit des efforts de quelques chefs bleus, le Journal de Québec a refusé de désejoindre son remarquable article que nous avons reproduit mardi.

Dit le Courrier du Canada d'hier soir: "L'Électeur commence à s'émoussoler. Il veut avoir des nouvelles du scandale Raynar. Il veut savoir le fin mot de la pétition de droit que nous avons signalé hier. Nous le trouvons bien impatient."

Où! nous sommes impatient comme doit l'être l'organe d'un gouvernement honnête et consciencieux qui se voit at-

taqué lâchement à l'aide d'aussi viles insinuations.

Quoi! messieurs du Courrier, vous insinuez que le gouvernement Mercier conspire pour faire perdre \$80,000 au trésor public. Vous insinuez qu'il aurait sacrifié les intérêts publics dans une affaire Raynar.

Et quand, au nom de nos amis aussi lâchement attaqués, nous vous disons: "Faites vos révélations au public, dites tout ce que vous savez, vous vous échapperez en nous répondant: "Pourquoi êtes-vous donc si impatient?"

Lâches insinuateurs! Que le public a bien raison de vous mépriser et de vous tenir dans l'impuissance!

Le Courrier du Canada, mis en demeure de s'expliquer, refuse de dire ce qu'il entend par le scandale Raynar.

Le même journal refuse de donner aucune information au public sur cette prétendue conspiration ourdie pour faire condamner le gouvernement à payer \$80,000 qu'il ne doit pas.

Nous en appelons au public éclairé, aux blets comme aux nationaux, et nous leur demandons s'il est possible d'être plus canaille.

Le regretté colonel Lamontagne sera inhumé à Québec. On lui fera des funérailles militaires.

Le corps arrivera vendredi matin par le bateau de Montréal. Le convoi quittera le quai de la Cie. Richelieu à 9 h. m. pour la Basilique où un libéra sera chanté et de là se rendra au cimetière Belmont.

M. le Dr Stewart du Chronicle a reçu du marquis de Lorne une lettre contenant une foule de détails intéressants sur le compte de lord Dufferin et de souvenirs précieux du regretté major Short. En voici des extraits:

"Kensington Palace, May 30th 1889.

"I can't say how grieved and distressed we were at the news of major Short's death. It is a sad loss to our country and to the world. He was a man of high character and great ability. He was a soldier in the field."

"Last night I was at a dinner given by the corporation of London to our common friend Lord Dufferin, who delivered one of his charming speeches. I do not think he is looking strong, and the reaction after the strain of India is being felt by him."

"Rome gives no anxiety in work, but I do not think it a sufficiently bracing climate for him."

(Translation)

"Palais de Kensington, 30 mai 1889. "Je ne puis exprimer la douleur et le regret que nous a causés la mort du major Short. C'est une perte pour notre pays et pour le monde. Il était un homme de haute valeur et de grande capacité. Il était un soldat dans le champ de bataille."

"Hier soir, j'étais à un dîner donné par la corporation de Londres à notre ami commun, lord Dufferin, qui a prononcé un de ses charmants discours. Il ne me paraît pas en très bonne santé, il se sent de la réaction après ses rudes travaux aux Indes."

"Rome n'est pas surchargé d'ouvrage, mais je ne crois pas que le climat lui convienne."

La construction du pont de la compagnie du chemin de fer du Pacifique sur le canal Rideau est terminée.

M. J. P. Stebbens, autrefois de cette ville, demeure maintenant aux Etats-Unis. Il habite la ville de Boston et est l'un des collaborateurs du grand journal américain le Boston Globe.

M. Stebbens a vécu pendant un certain temps à Haïti et connaît parfaitement ce pays. Il vient de publier à l'occasion des troubles récents à Haïti un écrit qui a fait sensation aux Etats-Unis et qui a eu l'honneur d'être reproduit par tous les grands journaux.

M. Stebbens expose parfaitement la situation à Haïti et donne, au même temps des renseignements très intéressants sur les chefs de l'insurrection.

L'honorable M. Rodrigue Masson est en cette ville.

Madame Sara Bernhardt se rend à Londres pour un mois. Elle fera une tournée en Amérique l'an prochain.

Sir John Macdonald a été invité à assister au pique-nique d'Allymer qui aura lieu le jour de la Confédération.

Sir John Thompson et l'hon. M. Foster ont aussi reçu des invitations.

Nous lisons dans le Progrès de l'Est: L'hon. M. Rhodes, Ministre de l'agriculture, a signifié son intention de présider à l'ouverture de l'exposition de Stanstead, le 4 septembre prochain.

M. Pelletier se propose de rencontrer ses électeurs des différentes paroisses comme suit:

M. J. H. LeGris, député de Maskinongé, au local, est arrivé en cette ville mardi.

M. W. T. Anderson, du département de la marine, Ottawa, est allé visiter le lac St-Jean, afin d'aviser au moyen de placer des bouées et des lumières sur le lac.

Le Très Révérend Evêque Williams, qui est arrivé d'Angleterre, lundi a fait plusieurs ordinations à la cathédrale anglaise, mardi matin.

Ces jours derniers, nous avons annoncé le fait que le magistrat Muffay avait rendu un jugement adverse à la Commission des chemins à barrières, donnant raison à M. Gravel qui prétendait que le gardien de la barrière du Sault Montmorency exigeait des taux exorbitants.

Il appert que ce gardien M. LeFebvre, n'a pas tenu compte du jugement rendu, car hier, de même que hier, M. Gravel ne voulant pas payer les anciens taux, a arraché la barrière et a passé outre.

On nous dit que tout le monde n'est pas obligé de se donner le mal que M. Gravel se donne depuis deux jours, car il paraît que plusieurs personnes, et cela depuis longtemps, refusent de payer à cette barrière et que jamais elles n'ont été poursuivies en justice.

A ce sujet nous ajouterons que l'on prétend que la commission n'a pas le droit d'ériger de barrières dans les villes, et encore moins d'y exiger des taxes de péage. Si cette prétention est fondée, la barrière qui est entre le quai de la traverse à Lévis, et la gare du Grand-Tronc, n'aurait pas sa raison d'exister.

ENTRE NOUS

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE, L'Acadie (1604-1881), par Rameau de Saint-Père; 2 vols in-12, 365,425 pp., Paris, Plon, Nouvel et Cie; Montréal, Granger frères, rue Notre-Dame, 1699.

Il y a maintenant près de trente ans que j'entendais pour la première fois M. Rameau donner une conférence dans une des salles du collège Ste-Marie, à Montréal. A cette époque, nos rapports avec France n'étaient ni aussi faciles ni aussi fréquents qu'ils le sont aujourd'hui. Il y avait six ans seulement que Québec avait vu entrer dans son port, pour la première fois depuis la cession, un vaisseau de guerre portant le pavillon de France: la Capricieuse, commandant de Belvéze.

L'arrivée d'un Français de France était pour nous tout un événement. Aussi, fut-ce avec une réelle émotion, — j'étais encore à l'âge heureux où le cœur bat facilement, — que j'allai prendre modestement ma place, sur les dernières bancs, parmi l'auditoire qui se pressait pour entendre le nouveau conférencier.

Ce souvenir est resté profondément gravé dans ma mémoire. Je vois encore le R. P. Michel, directeur de l'Union Catholique, entrer dans la salle et saluer à droite et à gauche, avec cette bonne figure qui souriait toujours; le R. P. Larcher, qui fut mon professeur de rhétorique et qui trouvait, — avec quelle raison, grand Dieu! — que nous ne mordions pas assez sérieusement à la lecture de Démétrios; le R. P. Vaseur, qui nous faisait la vénéfication à la militaire, et nous avait divinisés en *Soutoures*, *Epiques* et *Pédies*. Il y avait, dans la classe, deux particuliers assez difficiles à conduire. C'était Victor Gladu, maintenant député d'Yamaska, et... moi, qui n'ai réussi encore à amasser que des années sur la route de la vie. Ce jour-là, — pour une cause bien légitime sans doute, — nous avions été précipités par le professeur, Gladu et moi, de la tête des *Soutoures* aux pieds des *Pédies*.

Ce petit événement entraînait probablement pour une bonne part dans les motifs qui m'avaient fait prendre modestement ma place aux derniers rangs de l'auditoire. Il me paraissait que tout le monde, ou au moins toute la ville de Montréal, devait connaître ma déchéance du moment. Et je suis certain que Gladu (Victor) avait le même sentiment.

Cependant, je dois avouer que l'idée d'entendre un conférencier venu de si loin, un Français, était aussi une des grandes causes de ma timidité.

Enfin, je vis entrer le R. P. Vignon, alors recteur du collège, accompagné d'un homme de taille moyenne, très brun, à l'œil vif, portant toute sa barbe: c'était M. Rameau.

Le silence s'étant fait, il prit la parole. Tendait pas d'une heure, il nous parla dans un langage fort choisi, vif, lumineux, de notre pays, de son glorieux passé, de son brillant avenir, il nous raconta brièvement l'histoire des établissements de l'Acadie, le grand *dérangement*, tout cela en termes émus et d'une voix vibrante d'émotion. A cette époque, nous trouvions quelquefois, — je le confesse, — les sermons un peu longs.

Mais nous aurions peut-être longtemps encore écouté M. Rameau, tant ce qu'il disait était nouveau pour nous, ou plutôt présenté d'une manière nouvelle et intéressante.

Après l'entretien nous fumes, à tour de rôle, présentés au héros du jour, car pour nous c'était véritablement un héros, et quand je lui donnai la main, j'eus comme une vague soupçon qu'il lisait sur ma figure encore inberbe et facile par conséquent à déchiffrer, ma qualité humiliante de *Pédie*, c'est-à-dire de simple pion dans la petite armée du Père Vaseur.

Il parait, cependant, que je m'alarmais à tort. Il n'a pas remarqué cet important détail. Du reste, lorsque, quelques jours après, il fit la visite des classes, accompagné du Père recteur, Gladu et moi nous avions reconquis, par une conduite moins tapageuse, notre place parmi les

Soutoures: nous étions sénéteurs, — plus que nous ne le serons jamais.

Et c'est ainsi que l'honneur fut sauve. Et c'est ainsi également que je fis la connaissance de M. Rameau.

M. Rameau avait déjà publié son intéressant volume *La France aux colonies*. Plus tard, en 1877, nous recevions un second volume du même auteur: *Une colonie féodale en Amérique*, c'est la seconde édition de cet ouvrage, revue et considérablement augmentée, que je veux présenter aujourd'hui à mes lecteurs.

On a eu raison de dire que les Français, en général, ignorent notre histoire et la géographie de notre pays. Aujourd'hui, cependant, il y a lieu de revenir un peu sur cette assertion. Depuis dix ans surtout, l'état de choses est bien modifié. Les rapports fréquents que nous avons avec la mère-patrie, la diffusion de nos livres et de nos journaux ont porté les Français à se renseigner davantage sur ce coin de terre française où vivent plus d'un million de leurs frères. Et les ouvrages de M. Rameau n'ont pas peu contribué à amener ce résultat.

Du reste, en parlant de ceux qui ignorent notre pays, il y a toujours eu lieu de faire trois brillantes exceptions à la règle générale pour M. Rameau et MM. Onésime et Elisée Redus. Ceux-là connaissent notre histoire et notre géographie aussi bien, et mieux peut-être, que la plupart d'entre nous.

Les livres de M. Rameau ne sont donc pas des ouvrages de fantaisie écrits autant pour l'imagination qu'avec une science véritable. Ce sont des écrits sérieux, produits après des études consciencieuses, puisés aux bonnes sources et contrôlés par les voyages de l'auteur lui-même aux lieux qu'il décrit.

M. Rameau avait publié la première édition du présent volume après une visite assez prolongée en Amérique. La seconde édition, en deux volumes, que nous présentons aujourd'hui au public a été faite après un second voyage et de nouvelles recherches que des manuscrits récemment mis à la disposition de l'auteur ont rendus encore plus fructueux.

Voici du reste ce que dit M. Rameau dans la lettre, adressée à l'honorable secrétaire de la province, qu'il publie en tête de son ouvrage.

"... C'est grâce à vous que je puis y ajouter aujourd'hui nombre de documents qu'il m'avait été impossible, à mon grand regret, d'insérer dans la première édition.

"Aucun éditeur n'aurait consenti à accepter la charge d'imprimer une si grande quantité de pièces, si la généreuse souscription du gouvernement canadien ne lui en eût facilité les moyens. Je vous en suis donc reconnaissant autant pour la science que pour moi-même.

"C'est, en effet, la présence des actes originaux qui constitue, pour une grande part, l'autorité et la fécondité des œuvres historiques.

"Les faits que nous racontons partent toujours plus ou moins quelques reflets de nos idées, de nos sentiments, et surtout du point de vue auquel nous nous sommes placés en lisant les manuscrits. La sincérité du document tout en donne seule au lecteur la liberté toute entière de rechercher, à son gré, l'empreinte et la physionomie d'une époque; ces documents, restes vivants du passé, sont en outre un aiguillon qui pique la curiosité; ils excitent chez le lecteur un désir particulier d'analyser dans le détail les faits encore palpitants sous la plume des témoins oculaires. Souvent même ce sont les avant qui, après avoir lu la rédaction, l'ensemble, sont les plus désireux d'étudier les textes, parce qu'ils aiment à retrouver sur le vif les personnages dont ils connaissent l'ébauche et dont ils refont, à leur guise une figure nouvelle d'après les originaux.

"Ce serait, en effet, une grande erreur de croire que le même document dise la même chose pour tout le monde: tel se laisse dominer par certains détails saillants qui, pour tel autre, sont insignifiants, tandis que ce dernier se passionnera pour un type effacé dans l'ombre, qui lui fait pressentir comme une révélation d'un point de vue nouveau de l'histoire. C'est pourquoi les documents textuels sont dans les livres historiques d'un inestimable prix, puisqu'ils facilitent, pour le lecteur, cette variété d'aperçus qui fécondent la science et contrôlent ses assertions.

"J'ai encore un autre motif, et tout particulier, de me féliciter et de vous féliciter en même temps de cette nouvelle édition, parce que j'ai eu la bonne fortune de profiter des découvertes si curieuses et si importantes que mon excellent et savant ami M. l'abbé Casgrain vient de faire cette année même dans les *Colonial Records* de Londres; découvertes que j'ai bien voulu me communiquer, et qui permettent de présenter sous un jour tout nouveau l'histoire de cette doulosse période que l'on appelle la Neutralité des Acadiens, durant laquelle on les a traités par de fallacieuses espérances, autant que l'on a cru avoir besoin d'eux, jusqu'à ce qu'on les précipitât dans l'abîme de la proscription...."

Cette seconde édition a donc pour le lecteur un attrait tout nouveau, non seulement

(Suite à la quatrième page.)

OUVERTURE UN ASSORTIMENT VARIÉ DE TWEEDS POUR FAIRE LES HABITS "NORFOLK" et généralement portés pour la chasse et la pêche.

SERGES MARINES, SUPÉRIEURE Blende, blanche et noire, pour Yachting et canotage etc., — AUSSI — Un choix des plus soignés de plusieurs nouveautés dans

L'HABILLEMENT DES MESSIEURS D. MORGAN, TAILLEUR Immenses avantages

— POUR — LE PUBLIC AU MAGASIN POPULAIRE DE ST-ROCH

Lisez : 70 douzaines parasols de fantaisie, valant \$1.25 pour 24c. avec choix.

Aussi, toute la balance des tweeds anglais, écossais et canadiens, provenant du stock de Blais & Emond, valant de \$1.00 à \$2.50 la verge vendue à 50c. dans la piastre.

Le public est prié de venir visiter ces lots de marchandises qui sont toutes séparées des autres afin de laisser le public faire lui-même son choix.

La quantité énorme que nous avons vendue ces jours-ci nous a valu une des meilleures annonces, tout à l'heure rapidement.

Le département des hardes faites est au complet. Patron et tweeds nouveaux à des prix relativement bas.

Le département de dames ne laisse rien à désirer. Modistes pour les chapeaux à l'habillage.

Venez visiter le magasin populaire de St-Roch. ED. N. BLAIS & CIE Rue de la Couronne



L'EAU ST-LEON c'est la vie ; elle donne de la vigueur et rétablit la santé.

Après quelques années, j'étais victime de la dyspepsie, je n'avais pas d'appétit, ne digérais qu'un peu de pain et d'eau et étais attaqué de la maladie de Crohn.

Je bus de l'eau St-Leon chaude et maintenant j'ai recouvré la santé, et cela grâce à l'eau minérale de St-Leon.

A. E. ROISSEAU & CIE 52 ET 54 RUE DE LA COURONNE, SAINT-ROCH.

FONDS DE BANQUEROUTE 15c. Tweed toute laine, valant 50c. pour 30c.

150 habitements de toute grandeur. A MOTTE PRIX. Habitements de \$10.00 pour \$5.00.

ETC., ETC., ETC. A. E. ROISSEAU & CIE

52 ET 54 RUE DE LA COURONNE, SAINT-ROCH.

CHEMIN DE FER LE QUEBEC CENTRAL

La ligne la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et Newport, Vermont.

Le et après LUNDI, le 29 octobre prochain, les trains quitteront Québec.

Express—Départ de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

Mixte—Part de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

Mixte—Part de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

Mixte—Part de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

Mixte—Part de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

Mixte—Part de Québec par le bateau-passager à 11 h. 30 p.m., de Lévis à 11 h. 10 p.m. Arrive à la Jonction de la Beauce à 3 h. 22 p.m. Arrive à Sherbrooke à 8 h. 00 p.m. Arrive à St-Jovite à 11 h. 00 p.m.

POUR LA DERNIERE MODE

ROBES

MANTEAUX

CONFIEZ-VOUS

NOTRE COUTURIERE

Si vous désirez un vrai Bonnet ou Chapeau parisien, nous vous recommandons notre modiste.

N'oubliez pas de donner votre commande pour vos habits de printemps et d'été à notre célèbre tailleur.

Nous portons une attention toute spéciale à ces trois départements.

TEMPORAIREMENT DANS LA Salle Jacques-Cartier SAINT ROCH QUÉBEC

Robitaille, Bernier, & Bernier.

DEMANDE 25 Couturiers de première classe pour travail ler dans les hardes d'hommes

Robitaille, Bernier & Bernier

Robitaille, Bernier & Bernier

Robitaille, Bernier & Bernier

SOCIETE FRANCAISE D'IMPORTATION M. M. J. DAYET & CIE MAISON DE GROS, 111 RUE SAINT-PIERRE

Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Oporto, Sherry, Mistella, Manzanilla, Amontillado, etc.

BORDEAUX EN FUTS BORDEAUX EN CAISSES SAUTERNES EN CAISSES

Saint-Foy Monferrand Domaine de Marc Fonsac Château Grand Barail Haut-Médoc Château Haut Vigneau Château Grand Larose (Hampé du château) Grand cognac fine champagne (1858) de Min. Marceau

Ces vins sont livrés en barriques de 50 gal. et en demi barriques de 25 gallons. La société se charge de l'embouteillage et de la livraison à domicile.

VINS DE BOURGOGNE Ordinaire (Passe tout grains) CHABLIS MEURSAULT (Supérieur 1874)

COGNAC ET FINE CHAMPAGNE (En futs et en caisses de 12 bouteilles de la maison Bernard Hilden & Co)

LOUSTAU ET BAZANAC Cognac vieux LOUSTAU ET BAZANAC Fines champagne

Liqueurs françaises.—Chartreuse, Bénédictine, Anisette, Curacao blanc et rouge, Crème de cacao, Crème de Moka, Crème de thé, Crème de vanille, Maraschino, Liqueur des Primitifs, Genepy des Alpes.

VERMOUTH de Nolly Prat VERMOUTH de Turin de Freund Ballor & Cie.

LA maison garantit la provenance et la qualité de tous les produits mis en vente

Avis spéciale aux C et vater CHANGE DE FAIRE DE L'ARGENT !

Dr S. LEFRANÇOIS RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

LA COMPAGNIE CHINOISE QUÉBEC

Clous et de moulages et marchands de fer Commerce de gros et de détail

Propriétaires des maisons suivantes : CLOUTIER VENTADOUR, BEAUPORT, FABRIQUE DE MOULAGES, rue de la Chapelle, St-Roch

EN TREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville, Bureaux et maison de vente : Pied de la côte Lamontagne.

Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure, Prix sans précédent à Québec.

A. S. PFEIFFER & CIE

Établissement de nettoyage de tapis, faisant partie de leurs ouvrages de tatarierie bien connus

CES MESSIEURS désirent attirer l'attention sur le fait qu'ils nettoient les tapis par un procédé tout-à-fait nouveau et pas du tout nuisible.

On envoie chercher les tapis à la maison et ils sont retournés nettoyés sous vingt-quatre heures.

Prix proportionnés et modérés. A. S. PFEIFFER & CIE, 111, rue St-Joseph, Québec

Moulin à vendre TROIS PISTOLES

UN MAGNIFIQUE MOULIN À FARINE, À CARRE, tenu et prêt à fonctionner, se trouve au village de Trois-Pistoles, à environ 10 arpents de la rue, du côté du bureau de poste et de la station de l'Intercolonial.

Ce moulin est avantageusement situé pour tout genre de commerce tel que la manufacture de pâtes ou de papier, de bois de fer, fondreaux ou fougères, etc., etc.

Trois-Pistoles est le centre des affaires des paroisses environnantes du sud-est bien que du nord du fleuve.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. F. X. LEMIEUX, Trois-Pistoles, Témiscouata.

Nouvelle pharmacie POTVIN 30-RUE SAINT-PIERRE, --30 BASSE-VILLE, STOCK NOUVEAU

DR. A. POTVIN & CIE 31 RUE SAINT-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC

DR. A. POTVIN & CIE

Faillite de L'ELECTEUR LA QUITTANCE DE MINUIT

Entre les troncs une lueur apparaissait du côté des ruines de Diarmid et lorsque Morris enfila enfin une des longues avenues il vit briller, au bout, le feu du cap Ranach.

Il serra sa ceinture autour de ses reins secoua ses grands cheveux abouffés par la sueur et brandit son shillelah en donnant une impulsion nouvelle à sa course.

Les dragons étaient maintenant devancés. Morris ne savait pas s'il continuait leur route vers le cap ou s'ils longeaient à gauche les murailles du parc pour descendre à Kilkerran.

Que lui importait cela ? Il allait, il allait ! Quelques minutes encore et il passait devant la chéteau neuf sans jeter un regard sur ses fenêtres derrière lesquelles des lumières couraient en tous sens.

Un dernier élan le porta au pied des tours de Diarmid. Il s'arrêta une seconde parce que le souffle lui manquait. Un murmure sourd venait du côté de Montrath et l'air se chargeait d'une odeur de fumée.

Morris ne tourna pas même la tête. Il entra dans le réduit de Pat.

Le tron était éclairé par une branche de pin fiché dans la muraille ; à l'entrée de Morris une voix lamentable s'éleva.

— Oh ! Mac-Diarmid, mon fils dit-elle sur votre salut avez pitié d'un pauvre malheureux ! Ils m'ont attaché là dans ma pauvre maison avec des cordes qui m'entrent dans la chair.

— Ah ! seigneur Dieu ! que leur ai-je fait pour être si cruellement puni ? C'est un tigre Morris, et je sens déjà mes os craquer sous ses dents de fer.

— Le pauvre Pat était en effet solidement garrotté et gisait sur sa paille.

— Ou est-elle ? demanda Morris qui ne pouvait avoir qu'une seule pensée.

— Est-ce donc une lionne ! s'écria le malheureux valet de fer. Oh ! s'ignora Jésus ! sainte Vierge ! bienheureux anges avez pitié de moi !

— Il se roulait sur la paille en poussant des gémissements inarticulés. Ses dents claquaient ses cheveux se hérissaient sur son crâne chéti. Morris le saisit par le bras et le secoua violemment.

— Ou est-elle ? répéta-t-il avec menace ou est sa prison ?

— Pat se roulait en hurlant. Morris allait le saisir avec ses deux mains quand une pensée soudaine traversa son esprit.

— Il se releva brusquement et pressa son front à deux mains en tâchant de se recueillir.

— Quelqu'un l'avait devancé dans les ruines puisque Pat gisait gisant sur la paille de sa couche. Étaient-ce les Mac-Diarmid ? était-ce un ennemi ?

Le nom de lord George vint à la lèvre de Morris et une angoisse terrible lui serra le cœur.

— Il se pencha de nouveau vers Pat, qui ne bougeait plus.

— Est-ce lord George Montrath ? commença-t-il.

— Oh ! oui, mon bijou ! interrompit précipitamment le pauvre diable ; c'est milord, notre bon lord et son intendant Crakenwell !

— Morris sentit fléchir ses genoux.

— Ou sont-ils ? s'écria-t-il d'une voix étouffée.

— Sainte Vierge ! qui peut le savoir !

— Par où sont-ils allés ? Pat montra du doigt la petite porte ou nous l'avont vu disparaître la veille avec ses trois pains d'avoine et sa cruche d'eau.

— La porte était entr'ouverte. Morris s'y précipita.

— (— o —)

LA LUTTE

Morris se trouva tout d'abord engagé dans ce long corridor encombré de débris qui servait de chemin à Pat pour gagner le premier étage de la tour voisine.

Pendant l'espace de quelques pas un reflet de la lumière répandue par la branche de pin éclaira encore la marche de Morris ; mais au premier coude il se trouva plongé subitement dans de ténébres profondes.

Depuis son entrée dans le corridor il ressentait une sorte de commotion périodique, accompagnée d'un bruit, dont il devinait vaguement la nature, mais il était arrivé au bout du corridor et son bâton rencontrait partout des murs épais.

Le bruit se faisait entendre maintenant presque immédiatement au-dessous de lui. Il n'y avait plus désormais à méprendre : c'était une pioche attaquant la maçonnerie d'une muraille.

On descendait le tombeau de la pauvre Jessy.

Morris revint sur ses pas, mais nulle ouverture n'existait le long des parois du corridor ; du moins ses doigts, qui cherchaient avidement, n'en rencontrèrent aucune.

Il allait regarder la retraite de Pat et le traîner dans la galerie, lorsque son pied trébucha au bord d'une sorte de trou.

Il se baissa vivement ; ce trou était à l'orifice d'un escalier ruiné que remplaçait maintenant un échelle.

Morris en descendit les degrés avec rapidité mais sans bruit.

Arrivé au bas il aperçut une lueur à quelques pas de lui. Cette lueur n'était qu'un reflet un angle de muraille lui cachait la lumière principale.

Il se glissa sur la terre humide et parvint jusqu'à l'angle au delà duquel il y avait deux hommes éclairés par une lanterne.

L'un de ces deux hommes, appuyé sur le manche d'une pioche essayait la sueur qui décollait de son front ; l'autre travaillait avec ses mains achevant de rendre praticable l'ouverture que son compagnon avait entamée.

— L'un après l'autre ils dirigèrent les rayons de la lanterne à l'intérieur.

— Elle est morte, dit le premier qui était lord George.

— Le sang de Morris se glaça dans ses veines.

— Non pas, non pas ! répliqua Crakenwell ; je l'ai vue un mouvement. Sur ma foi ! milord vous ne savez pas, je le vois bien comme les femmes ont la vie dure !

— Il arracha encore deux ou trois pierres et pénétra dans la prison de Jessy. Montrath le suivit. Morris vint se mettre devant de l'ouverture.

— Jessy était étendue au milieu de la chambre pâle et son mouvement main l'un des pains d'avoine à demi dévoré pouvait qu'elle avait pu profiter de la manœuvre tardive de Pat.

— Crakenwell tourna l'âme de la lanterne de manière à éclairer successivement toutes les parties de la prison. Montrath suivait du regard la lumière ronde qui courait le long des murailles.

— J'aurais succombé vingt fois dans ce tombeau ! murmura-t-il.

— L'intendant fit un geste équivoque.

— Il est certain répliqua-t-il que cet appartement laisse beaucoup à souhaiter mais l'habitude milord ! La petite avait eu le temps de se faire à tout cela.

— Morris écoutait et regardait. Cette barbarie froide ne lui causait aucun surcroît de colère. Il ne savait pas encore ce qu'il allait faire. Il ramassait les forces de son corps et de son esprit. Il bandait en quelque sorte les puissants ressorts de son être afin de dominer toute résistance au moment venu de la lutte.

(A continuer)

Beurre de Crémérie

Nous avons reçu aujourd'hui vingt tonnes de BEURRE DE CRÉMÉRIE (le premier) classe que nous offrons aux amateurs de bon beurre, il est de qualité beaucoup supérieure à tout autre fait à la main, il est reconnu par toutes les personnes qui en achètent, beaucoup plus économique que toute autre.

Nous avons le plus beau choix que nous puissions offrir dans les Vins-Port, Sherry, Vin Condamine, blanc et rouge, Jambon, Jambon, Chartreuse, Bénédictine, Starosquin, Rhop Français de toute sorte, Champagne depuis 75 cents la bouteille jusqu'à \$5.00.

75 cases de Brandy valant \$1.00 la bouteille et 75 cases de Cognac valant \$1.00 la bouteille jusqu'à \$5.00.

L. N. Bergeron et Cie EPICIER 205 Rue St. Joseph

Chromos Français

A VENDRE un magnifique lot de CHROMOS FRANÇAIS dans les différents styles : Miroirs, cadres de peintures, images, de tout genre, encadrements, à un prix modéré.

PAGE & FRERE 7 mai - 1 rue

PLAGE DE BAINS

M. JOS. DAIGNEAULT, berlier-couturier, No. 90, rue Notre-Dame, Basse-Ville, informe ses honorables collègues et le public en général, qu'il continue, comme par le passé, de tenir des CHAMBRES DE BAINS, pour les personnes désireuses de prendre des bains, chauds ou froids, pendant le séjour.

lément à cause des documents nombreux qu'elle présente, mais aussi par suite du développement plus grand que l'auteur a pu donner à son sujet. En fait, l'ouvrage a augmenté du double.

Le premier volume débute par une excellente étude, sous forme d'introduction, sur le caractère propre de la colonisation de l'Amérique du Nord et de la Nouvelle-France en particulier. Puis après un dernier chapitre fort complet sur la manière dont la féodalité s'est établie en Amérique, l'auteur commence, à la date de 1605, cette intéressante et si touchante histoire de l'établissement, de la vie et des malheurs du peuple acadien.

Le second volume renferme le période qui s'étend du traité d'Utrecht, jusqu'à nos jours. C'est encore une époque extrêmement mouvementée, surtout jusqu'à la fin de la guerre de sept ans. C'est pendant cet intervalle que s'est produite la lente et soignée persécution des gouverneurs anglais contre un petit peuple isolé et incapable de résister aux manœuvres si déloyales qu'on employait pour dompter ses nobles sentiments. Cette persécution s'est terminée, on le sait, par la cruelle déportation de 1755 opérée par Lawrence et Winslow.

Pour un écrivain convaincu comme M. Rameau, il y a à un thème magnifique. Aussi l'auteur a-t-il su tirer des pages admirables, pleines d'une émotion vraie et, par conséquent, communicative. Puis il suit les Acadiens dans leurs divers endroits de leur exil, aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en France même. Il les retrouve ensuite dans leur chère Acadie, décimés, abattus, mais non découragés, et travaillant à refaire leur bonne et heureuse existence d'autrefois.

Ce volume est aussi très complet et comprend un appendice d'au-delà de cent pages dans lequel sont publiés une foule de documents intéressants et de pièces justificatives précieuses.

Quant au style de l'auteur et à sa manière de traiter son sujet, il n'est inutile d'en parler. Tout la province connaît maintenant M. Rameau et a pu le juger à l'œuvre. Il a parcouru le pays en tous sens et n'a rencontré partout que des admirateurs et des amis.

Du reste, M. Rameau est presque des nôtres maintenant et nous reviendra probablement bientôt. En attendant, nous nous livre si intéressants, si attachants, ce sera toujours une certaine manière de nous entretenir avec lui.

NAPOLÉON LEGENDRE.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Nouvelles de Montréal

M. C. BEAUSOLEIL RETABLI LES FAITS AU SUJET DE LA CONTESTATION DE RICHELIEU

La fin d'un roman d'amour — Funérailles de M. de la Rivière — Arrêt d'un contrebandier — La ferme Logan

Montréal, 12 juin. — La Patrie de ce soir publie la lettre suivante au sujet d'une entrevue du Dr Ladouceur de cette ville avec un correspondant de l'Empire :

Monsieur le rédacteur, La Minerve reproduit, ce matin, avec délices le rapport d'une entrevue que le Dr Ladouceur, candidat à la dernière élection du comté de Richelieu, aurait eue avec le correspondant de l'Empire de Toronto. Le savant docteur, ne sachant comment expliquer sa présence au banquet Fallon s'en prend à moi, me traite de mensonge et dit que c'est moi qui, sans son consentement et en dehors de sa connaissance ai discontinué la contestation de l'élection de M. Labelle pour sauver ma tête dans le comté de Berthier. Non seulement le savant docteur ment sciemment et effrontément dans l'assertion ci-dessus, mais encore j'affirme que la contestation a été discontinuée à sa connaissance, de son consentement et avec son concours intéressé.

MM. Louis Turville, C. A. Geoffroy et D. Z. Besette, pourront rafraîchir la mémoire du savant docteur, et lui résister à quelques doutes sur cet égard.

Je demeure, Monsieur le rédacteur, Votre obéissant serviteur, C. BEAUSOLEIL.

— Ce matin, un entrepreneur de chemins de fer demeurant à la Pointe Claire a intenté une action en nullité de mariage pour son fils contre la jeune épouse de ce dernier pour défaut de consentement des parents au mariage. Il paraît que l'autome dernier le jeune homme, qui est âgé de 18 ans, serait devenu amoureux d'une brunette, la fille d'un employé des chars urbains, à peine dépassant ses seize printemps, et sachant que son père ne consentirait pas à cette union, il prit le parti de brûler ses vaisseaux et en conséquence fit au Canada-Unis une déclaration d'indépendance.

— Ce après-midi MM. J. et H. Taylor, marchands de fournitures de chemins de fer et équipements, ont déposé leur bilan à la demande de M. Jas. Robertson. Leur passif s'élève à au-delà de

\$125,000. Parmi les principaux créanciers, on remarque MM. John Taylor \$10,000, sir Geo. Stephen, \$6,000, R. Mitchell & Co., \$5,100, King et Depocas, \$2,000, Reading Iron works, \$4,769 et W. H. Beatty de Toronto, \$5,000.

— Aujourd'hui, les autorités douanières de cette ville ont opéré l'arrestation de P. Blouin, pour fraude. Il paraît que l'accusé qui est propriétaire du bateau Flying Scud a pris une cargaison de 130 quarts d'alcool aux Etats-Unis et qu'il les a déposés sur la goélette J. Fraser, dont son frère est le propriétaire aux Sept-Îles.

— Sur l'ordre du ministre de la justice, MM. Clapton, Hall et Co ont intenté une action au montant de \$2,500 contre M. Desmarceau, pour occupation illégale d'un lot sur la ferme Logan. Ils ont en même temps déclaré que le gouvernement fédéral est propriétaire de la ferme occupée par Desmarceau.

Echos de la Capitale

On refuse aux Canadiens la permission de travailler aux Etats-Unis — Le projet de service rapide des mailles à travers l'Océan — b u d o n n e — Emprisonnement pour mépris de cour — Nouvelles décisions prises relativement aux vaisseaux qui laissent les ports canadiens — La convention anti-jésuitique — On censure le gouvernement Morait parce qu'il permet l'enseignement de la langue française.

Ottawa, 12 juin. — Des rapports des Mills Isles, Ogdenburg, et autres forêts sur la frontière, annoncent qu'on refuse aux ouvriers canadiens la permission de travailler aux Etats-Unis, en vertu de la loi contre le travail étranger passé par le congrès, il y a quelques années.

— Le résultat des délibérations du gouvernement au sujet du transport de la maille transatlantique paraît être qu'on abandonnera le projet d'exiger un service de vingt nœuds à l'heure et que les MM. Anderson obtiendront le contrat aux conditions qu'il leur plaira d'imposer. Il est douteux que le service donné par les MM. Anderson à raison d'un demi million par année soit supérieur à celui de la ligne Allan.

— M. Charles E. Pridham, un des publicistes australiens les plus distingués, qui fait le tour du monde et se trouve actuellement à Ottawa, contredit carrément la déclaration ridicule de M. Foster, ministre de finances que les colonies australiennes sont et continueront à copier sur les autres pays pour tous les articles manufacturés. Il dit que proportionnellement à leur population, les colonies australiennes ont plus de fabriques que le Canada, et qu'il ne voit pas l'utilité de subventionner des lignes de vapeurs entre le Canada et l'Australie.

— Madame Aethes Baker du comté de Dundas et son fils ont été emprisonnés pour mépris de cour. Ils ont refusé de dire où se trouvaient les marchandises cachées par W. E. Brown, ex-fabricant de chaussures maintenant en fuite.

— Le ministre des douanes vient de décider que tous les vaisseaux étrangers devront à l'avenir se conformer à la loi concernant les navires, qui porte qu'aucun vaisseau ne pourra quitter un port canadien si l'équipage n'a pas été engagé devant le maître du Havre. A l'avenir les consulats étrangers n'auront pas le droit de ratifier l'engagement des équipages.

— La convention anti-jésuitique a continué à séjurer à Toronto aujourd'hui. Des résolutions ont été adoptées condamnant le gouvernement Morait pour avoir permis que le français soit enseigné dans les écoles publiques d'Ontario. Ceci démontre que toute l'agitation est conduite par les tories dans l'espoir de faire tort au parti de la réforme et aux Canadiens-français.

LA CONVENTION ORANGISTE A T. RINTO

Les commentaires des journaux. — L'Empire "organe du gouvernement fédéral" se déclare favorable à l'agitatio anti-jésuitique.

Toronto, 12 juin. — La 2e séance de la convention anti-jésuitique s'est ouverte ce matin à Toronto, sous la présidence du révérend M. Fleck, de Montréal. On a commencé par faire la prière en commun.

— L'ouverture de la séance, il y avait environ 400 délégués, la moitié n'ayant pas de lettres de créance, sur le parquet de la salle et 20 citoyens sérieux à peu près dans les galeries. Pendant qu'on attendait les rapports des différents comités, plusieurs délégués firent des remarques plus ou moins dans le même sens.

— L'Empire commentant la convention, dit : "Comme le mouvement actuel n'a pas d'autre but que la défense des libertés civiles et religieuses auxquelles les autorités ecclésiastiques ou autres ne peuvent mettre entrave, l'Empire n'y est aucunement opposé. Si depuis le commencement de l'agitation nous avons parfois paru diffuser d'opinion avec ceux qui sont les promoteurs, c'est seulement parce que nous avons cru que les moyens employés étaient mauvais et ne pouvaient faire atteindre la fin. Personne ne peut lire le préambule de la loi des Jésuites, passée à la législature de Québec par l'honorable M. Mercier, sans comprendre l'indignation qu'elle a soulevée d'un bout à l'autre d'Ontario, et cela abstraction faite de la question de constitutionnalité, à savoir : Si la loi pouvait convenablement être dévouée par les autorités fédérales. L'acte ayant été passé à l'unanimité dans la chambre de Québec, le gouvernement d'Ontario ne pouvait qu'y abstenir. Elle a pour effet de montrer au peuple qu'aucune loi de ce genre ne pourra être passée par aucune province, même s'il ne réussit pas à se défendre de celle de M. Mercier.

— Les journaux de Toronto commentent chacun à sa manière la pétition de M. Hugh Graham au gouverneur-général, le priant de désavouer, la loi des Jésuites. Les politiciens semblent craindre d'émettre leur opinion. Les journaux conservateurs disent cependant qu'ils ne voient pas comment le gouvernement pourrait agir après la vote du parlement et les discours définitifs du premier ministre au club d'hier soir.

— Les membres de l'Opposition attendent le résultat final de la convention avant d'agir. La pétition de M. Graham est regardée comme la plus forte tentative pour attirer sur cette loi l'attention de l'acte de la confédération qui permet de porter devant la cour suprême toutes les questions de constitutionnalité. Ce point semble avoir été négligé jusqu'ici. On dévore ici dans les journaux, l'article éditorial des "Times" qui dit un mot de la pétition de M. Hugh Graham.

Pénible accident à Sillery

Le remorqueur "L. N. G.", ayant à bord M. Alfred Wheeler, sa fille et plusieurs autres personnes coulé par le vapeur "Mont-réal" de la Cie du Richelieu

MADemoiselle WHEELER NOYEE. --- M. WHEELER SAUVE PAR UN PASSAGER DJ "MONTREAL"

Récit du capitaine Hackett du "L. N. G." et du matelot Burns

On peut nommer à juste titre l'année 1889, l'année terrible. Depuis deux mois au plus nous avons enregistré chaque semaine des sinistres, des accidents, des catastrophes épouvantables.

L'accident que nous racontons aujourd'hui n'est pas aussi terrible que les incendies et les inondations de ces jours derniers, mais c'en est un de ces tristes événements qui plongent tout-à-coup une famille dans le deuil et laisse la plus pénible impression dans notre paisible population.

Hier après-midi, M. A. Wheeler, teneur de la douane de Québec, demanda à M. O'Meara, chef du département, la permission de remonter à Sillery, lieu de sa résidence, à bord du remorqueur L. N. G., commandé par le capitaine Hackett. On s'emplit d'ordinaire de petit vapeur pour la visite des vaisseaux arrivant dans le port.

M. O'Meara consentit volontiers à la demande de M. Wheeler, et l'accompagna jusqu'au quai. Plusieurs personnes étaient embarquées dans le L. N. G. : outre M. A. Wheeler, Mlle Emily Wheeler, sa fille, M. Rochester, d'Ottawa, en visite à Québec, et l'équipage, composé du capitaine William Hackett, de A. Legendre, mécanicien, et de G. Tremblay, cuisinier, garçon d'environ dix-sept ans.

Après le départ de M. Wheeler, M. Wheeler était obligé de faire dans deux bâtiments, on cingla vers Sillery. Le temps était splendide et les passagers, surtout Mlle Wheeler, arrivée du couvent hier même, jouissaient agréablement de la promenade.

Le petit remorqueur filait gaiement ; vers cinq heures et demie, il arrivait vis-à-vis d'un quai à l'endroit appelé Pointe à Pizau. Dans le moment M. Wheeler était dans la chambre du timonier avec Mlle Wheeler et le capitaine Hackett. M. Rochester était sur le pont, ainsi que le petit cuisinier qui y était monté pour voir passer le Montréal de la ligne Richelieu.

Ce bateau, à très petite distance en arrière, approchait rapidement. Tout à coup les passagers qui se trouvaient dans la chambre du timonier furent éblouis par un choc violent, et avant qu'ils eussent pu rendre compte de ce qui était arrivé, le remorqueur sombra.

La scène qui se passa alors fut horrible. Le Montréal avait frappé le petit vapeur à bord. Celui-ci, défonce, presque coupé en deux, avait viré tout-pour-bout, et s'était enfoncé, glissant en dessous de la quille du Montréal de l'avant à l'arrière.

Les passagers du Montréal témoins de l'abordage poussèrent un cri de terreur. Plein d'angoisse, on se précipita pour aider aux naufragés ; deux d'entre eux, le capitaine Hackett et le cuisinier, s'étaient accrochés à l'ancre du Montréal et furent hissés sur le pont. On s'empressa de jeter des sautoirs (bouées de sauvetage) pour sauver ceux qui étaient dans le petit vapeur.

Quant à mademoiselle Wheeler, l'infortunée jeune fille avait disparu. Le sauveur de M. Wheeler plongea à plusieurs reprises, mais il ne put la retrouver.

On croit que elle n'a pu sortir de la chambre du timonier, et a été engloutie dans le remorqueur.

Ce drame poignant se passait à quelque cent verges de distance de la rive, sous les yeux d'un grand nombre des habitants du village de Sillery. En un clin d'œil plusieurs embarcations volèrent au secours des naufragés. M. Rochester fut recueilli dans une chaloupe appartenant à un M. Clarke.

Comment l'accident est-il arrivé ? L'enquête nous le dira. Nous donnons ces détails d'après le capitaine Hackett lui-même et le matelot M. Wheeler. Le capitaine dit qu'il n'a aucune connaissance de l'approche du Montréal, ni entendit le sifflet de ce bateau. Même quand le remorqueur a été frappé, il ne lui vint pas à l'idée que c'était un abordage avec un autre vaisseau.

Cependant, une personne du village, qui a vu l'accident de la rive, a dit avoir entendu les coups de sifflet d'avertissement du Montréal. Le floué est, dit-on, très profond à l'endroit où le L. N. G. a sombré. Il sera très difficile sinon impossible de le retrouver. Il avait été construit l'hiver dernier par M. Hackett, le propriétaire, et avait coûté environ six mille dollars. C'était un des plus gros remorqueurs du port ; il était loué pour le service de la douane.

hier soir de 10 heures. Il était assez gravement malade, et les efforts épuisants qu'il a faits pour se relever, ont causé sa mort. M. A. Wheeler est bien connu à Québec, c'est un citoyen d'une haute réputation. Il est âgé de cinquante six ans et est un des plus vieux officiers de la douane. Son épouse est morte l'année dernière.

Académie de Musique

L'après-midi, la division montée de la batterie B a fait une reconnaissance hors barrières. La tenue des cavaliers était parfaite.

Le revenu du chemin de fer du Pacifique canadien, durant la semaine du 1er au 7 juin a été de \$271,000. Dans la même semaine, en 1888, le revenu avait été de \$257,000. C'est donc une augmentation de \$14,000 en faveur de cette année.

La grande vente à l'enchère annoncée dans notre journal des lots à bâtir sur l'Avenue des Érables, qui s'est fait aujourd'hui par M. R. Alf. St-Laurent, encauteur, a obtenu un grand succès. Plus de 32 lots ont été vendus, et on estime le produit à plus de \$10,000.00.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque des Cantons de l'Est a eu lieu mercredi. L'année a été prospère et probablement que le dividende semi-annuel de 31 pour cent a été déclaré, à part une forte somme ajoutée au fonds de réserve qui est maintenant de \$500,000.

Le premier juillet prochain, la ville de Sorel célébrera le 20ème anniversaire de sa fondation.

Nouvelles du Jour

Arrivées aux hôtels 12 juin 1889.

Arrivés à l'hôtel St-Lawrence, Rimouski.—Lhon. G. Ouhart, lieutenant de l'Instruction Publique ; J. P. Lavery, L. A. Robitaille, de Québec.

Personel M. Hébert, organiste à l'église Saint-Jean-Baptiste, doit partir bientôt pour l'Europe.

Condoléances Les officiers du 9e bataillon, Voltigeurs de Québec, à une réunion, mardi soir, à leurs quartiers généraux, à la salle d'exercices, ont voté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort du Lt.-col. Lamontagne, ancien major de brigade du district militaire No. 7.

Patronisme Nous attirons l'attention du Président de la Société St-Jean-Baptiste sur le fait que la palissade qui entoure le monument des braves, menace ruine, du côté du nord. Si nous ne faisons pas erreur, l'entretien de ce monument appartient à la dite société.

En voyageur Nous venons de recevoir une copie de l'Index mensuel des assurances au Canada, à l'usage des porteurs de polices.

M. D. P. Chabot autrefois élève pharmacien chez M. Dr Ed. Morin & Cie de cette ville et aujourd'hui résident à Westbury, Connecticut a passé la semaine dernière avec le plus grand succès devant les examinateurs de l'état du Connecticut l'examen pour l'admission à la pratique de la pharmacie.

Co matin, sur les dix heures, un jeune homme de quelque vingt-cinq ans, venant sur le terre-plein au nord du bassin Louise. Tout à coup il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Des ouvriers vinrent à son secours et retirèrent de l'eau cette victime de l'abus du whiskey. On lui demanda son nom mais il refusa de le dire, mais admit être un des nombreux neveux de John de Kuyper. Il prit ensuite la fuite laissant son chapeau à l'eau et disant qu'il ne voulait pas de questions indiscrettes. Le jeune homme ne semblait pas avoir la tête bien équilibrée.

Un jeune homme de 22 ans, nommé Édouard Laroche, a été trouvé mort le dimanche 2 juin, à St-Apollinaire, comté de Lotbinière. Une enquête a été tenue par le Dr Forward, député conservateur à Lotbinière, et les jurés ont rendu un verdict basé sur la déposition du Dr Laroche, à l'effet que le défunt était mort d'une maladie de cœur.

Le train éclair du Grand-Tronc, qui part de Lévis à 1 h. 53 p. m., arrive à Chicago à 10 h. 10 le lendemain soir.

Voici l'itinéraire de la Fête-Dieu à St-0 h Saint-Sacrement, à St-Roch, le dimanche 23 du courant : Rues de l'Église, des Fossés, St-Roch, St-Joseph, St-Dominique, du Roi, Grant, de la Reine et de l'Église.

Un barrage emporté Lundi, le barrage construit au-dessus du pont du Québec Central, sur la rivière St-François, pour arrêter au passage les traverses de chemin de fer venant des chantiers, a cédé à la pression du courant et de l'abaissement des traverses qui sont descendues jusqu'à Brompton.

La compagnie du chemin de fer Canada Southern doit acheter, dit-on, le chemin de fer Erie et Huron.

Un jeune homme du nom de Patrick Lacey, qui avait été condamné à un certain terme d'emprisonnement pour ivresse, fut transféré il y a sept mois à l'asile de Beauport sous l'influence du délire alcoolique, et comme il a repris ses esprits, il a été renvoyé avant-hier en prison pour achever sa peine.

On a transporté lundi à transporter les boutiques qui bordent la place du marché Jacques-Carrier sur la rue de la Couronne, près de la façade nord de la vieille halle.

Hier après-midi, la division montée de la batterie B a fait une reconnaissance hors barrières. La tenue des cavaliers était parfaite.

Le revenu du chemin de fer du Pacifique canadien, durant la semaine du 1er au 7 juin a été de \$271,000. Dans la même semaine, en 1888, le revenu avait été de \$257,000. C'est donc une augmentation de \$14,000 en faveur de cette année.

La grande vente à l'enchère annoncée dans notre journal des lots à bâtir sur l'Avenue des Érables, qui s'est fait aujourd'hui par M. R. Alf. St-Laurent, encauteur, a obtenu un grand succès. Plus de 32 lots ont été vendus, et on estime le produit à plus de \$10,000.00.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque des Cantons de l'Est a eu lieu mercredi. L'année a été prospère et probablement que le dividende semi-annuel de 31 pour cent a été déclaré, à part une forte somme ajoutée au fonds de réserve qui est maintenant de \$500,000.

Le premier juillet prochain, la ville de Sorel célébrera le 20ème anniversaire de sa fondation.

ACHAT DE CHEMIN DE FER

La compagnie du chemin de fer Canada Southern doit acheter, dit-on, le chemin de fer Erie et Huron.

Un jeune homme du nom de Patrick Lacey, qui avait été condamné à un certain terme d'emprisonnement pour ivresse, fut transféré il y a sept mois à l'asile de Beauport sous l'influence du délire alcoolique, et comme il a repris ses esprits, il a été renvoyé avant-hier en prison pour achever sa peine.

On a transporté lundi à transporter les boutiques qui bordent la place du marché Jacques-Carrier sur la rue de la Couronne, près de la façade nord de la vieille halle.

Hier après-midi, la division montée de la batterie B a fait une reconnaissance hors barrières. La tenue des cavaliers était parfaite.

Le revenu du chemin de fer du Pacifique canadien, durant la semaine du 1er au 7 juin a été de \$271,000. Dans la même semaine, en 1888, le revenu avait été de \$257,000. C'est donc une augmentation de \$14,000 en faveur de cette année.

La grande vente à l'enchère annoncée dans notre journal des lots à bâtir sur l'Avenue des Érables, qui s'est fait aujourd'hui par M. R. Alf. St-Laurent, encauteur, a obtenu un grand succès. Plus de 32 lots ont été vendus, et on estime le produit à plus de \$10,000.00.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque des Cantons de l'Est a eu lieu mercredi. L'année a été prospère et probablement que le dividende semi-annuel de 31 pour cent a été déclaré, à part une forte somme ajoutée au fonds de réserve qui est maintenant de \$500,000.

Le premier juillet prochain, la ville de Sorel célébrera le 20ème anniversaire de sa fondation.

Une députation des différents cours de l'Académie Commerciale de Québec s'est rendue avant-hier au palais de l'Institution et a prié le Rév. Frère Stephen, principal, de soumettre ses propositions suivantes :

Il est proposé par MM. F. X. Mercier, G. Morrison, G. Pouliot, E. Audet, Joseph Mercier, A. R. T. Goulet, F. X. Turgeon, A. McCrean, G. Cousin et secondé par MM. St-Hilaire, E. Pecteau, E. Blais, P. McKnight, C. Cabill, H. Bouchard, M. Foeney, R. Chouinard, J. A. Tremblay, R. Moreau, que la moitié du montant que les directeurs donnent chaque année en faveur de l'Académie Commerciale de Québec soit versée dans la caisse de secours en faveur des incendiés de St-Sauveur.

Que MM. Mercier, Morrison et Pouliot soient priés de remettre au Rév. M. F. X. Fagny, curé de Québec et président du comité de secours, l'offre de \$800.00 d'une partie des prix décernés aux élèves de l'Académie.

On conçoit que le Rév. Frère Stephen et tous les professeurs ont soutenu de grand cœur aux propositions de leurs généraux élèves. C'est un bel exemple à imiter.

LOTTERIE NATIONALE. 19 Juin 1889. Au profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Valeur des lots \$50,000. Gros lot un immeuble de \$5,000.

Victor Marier. Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui tout demande de billets par lettre doit être adressé. No. 83, rue d'Aiguillon.

SOUSSIONS POUR l'approvisionnement de la prison du District de Québec.

ACADEMIE DE MUSIQUE. NOUVELLE TOURNÉE D'UNE GRANDE ARTISTE. M. Russell l'honneur d'informer le public qu'il a engagé pour une soirée seulement Mme Scott-Siddons.

C. R. Renfrew & Co. MARCHANDISES DU PRINTEMPS. CHAPEAUX DE LINCOLN ET HENNETT, DE LONDRES.

Mme Scott-Siddons. la plus grande actrice qui a obtenu de si grands succès dans les pièces des grands maîtres tels que Shakespeare, Longfellow, Tennyson, Hood et autres poètes.

ACADEMIE DE MUSIQUE. Admission générale, 50 cts. Galeries, 25 cts. Sièges réservés, 75 cts.

Pelerinage Annuel DE LA Société St. Vincent de Paul de Québec.

"BROTHERS" (Capitaine : ELZÉAR FORTIER).

LE 16 JUIN. Un élève composé des meilleurs clubs d'accomplir les pèlerinages.

HOTEL ROVERVAL. J. W. BAKER: GERANT, ROVERVAL, LAC SAINT-JEAN.

Tapis à bas prix. Prelats à bas prix. Rideaux à bas prix.

Un assortiment de choix des dessins les plus nouveaux et les meilleures valeurs offerte en vente.

GLOVER, FRY & CIE. Robes de matin en flanelle, depuis \$4.25 à \$10.00. Manteaux imperméables pour hommes, \$1.50.